



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la VC n°1 dite chemin des Crêtes
N° A056-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de branchement ENEDIS souterrain par confection de boîte pour la propriété sise au 3062 chemin des Crêtes, la société ETPM représentée par Mr LISSARDY Francis, demande de régler la circulation manuellement par signalisation adéquate (empiètement sur chaussée) et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur une partie de la VC n°1 dite chemin des Crêtes sera réglementée manuellement avec une signalisation adéquate car empiètement sur chaussée, du lundi 17 juillet 2023 jusqu'au mardi 25 juillet 2023 inclus afin de permettre les travaux de branchement ENEDIS souterrain par confection de boîte pour le logement sis au 3062 chemin des Crêtes.

Article 2 : L'entreprise ETPM, représentée par Mr LISSARDY Francis, ZA Planuya 64200 ARCANGUES, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société ETPM d'Arcangues
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 13 juin 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>